

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2020  
2EME SESSION ORDINAIRE DE 2020  
26 E 27 NOVEMBRE DI U 2020  
26 ET 27 NOVEMBRE 2020

2020/O2/42

**REPONSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE  
A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME CHANTAL PEDINIELLI  
AU NOM DU GROUPE « PER L'AVVENE »**

**OBJET : Sécurisation du réseau routier (RD 69, 268 et RT 40) concerné par le trafic de la future carrière.**

Merci Monsieur le Président de l'Assemblée de Corse,  
Merci Madame la Conseillère Territoriale pour votre question orale qui montre bien, d'une part l'importance des enjeux qu'il y a à traiter avec ce dossier, d'autre part, qui montre également et qui reflète une émotion considérable dans la région concernée avec des avis qui sont contrastés. Mais, il faut souligner aussi une mobilisation populaire et citoyenne importante, dans laquelle d'ailleurs certaines formations politiques de la majorité territoriale s'investissent pleinement. Vous l'avez dit d'ailleurs en complément de votre question orale, il y aura également une motion qui sera probablement évoquée lors de cette session.

Et puis, une dernière remarque, vous faites partie de l'opposition, et je rappelle que la motion est déposée par un groupe de la majorité. Cela montre bien que les avis transcendent les appartenances politiques et partisans et que l'on est au cœur d'une problématique et je viens à l'objet de ma réponse. Une problématique que nous avons et que nous allons retrouver dans des dossiers du même type et dans d'autres dossiers, à savoir un équilibre délicat à trouver entre les besoins économiques et les exigences de protection environnementale, de qualité de vie, de valorisation de nos infrastructures (par exemple les infrastructures routières) et de protection de nos infrastructures.

Un mot tout de même sur les enjeux économiques parce que ma responsabilité de Président du Conseil exécutif de Corse, c'est de dire les choses, y compris si une question orale ou une motion sont sans doute des cadres trop contraints pour aller au fond de cette discussion. Il faudra donc à mon avis la poursuivre.

Vous dire d'abord, qu'il risque d'y avoir bientôt une pénurie de matériaux et que si nous n'avons pas les moyens de les produire en Corse et qu'il faudra importer.

Si nous les importons, il y aura un surcoût considérable qui pèsera in fine sur les entreprises, par exemple sur la commande publique, celle de la Collectivité de Corse, et in fine sur le consommateur en bout de chaîne. C'est une première remarque.

Ce n'est pas un appel à la bétonisation, loin de là, c'est une réflexion sur un modèle économique.

Deuxièmement, notre position par rapport à ce projet n'est pas intuitu personae. Il y a une entreprise qui porte ce projet, qui est une entreprise connue sur la place professionnelle, qui travaille d'ailleurs dans le cadre d'appels d'offre avec la Collectivité de Corse, y compris des appels d'offre importants qui ont été attribués. Donc, il ne s'agit pas d'aller contre qui que ce soit mais en sens inverse et c'est un deuxième argument économique, je rappelle qu'il ne faut pas non plus créer une disparité entre ceux qui ont une carrière et ceux qui n'en ont pas. Et qu'à un moment donné, lorsqu'on laisse subsister des situations de monopole ou de quasi-monopole ou de duopole, on crée une distorsion de concurrence aussi.

Ceci étant rappelé, ça c'est pour les enjeux économiques. Il y a aussi les enjeux environnementaux, de qualité de vie, de cohérence de notre stratégie et, vous ne serez pas étonnée que nous y soyons particulièrement sensibles.

Je dirais, que la question des infrastructures routières fait partie des préoccupations qui sont les nôtres. Je dirais qu'au plan technique on pourrait très bien répondre que lorsqu'on aménage une infrastructure routière (il y a un article du Code de la voirie routière qui le prévoit) et qu'elle est dégradée du fait d'une exploitation privée, on demande une contribution à concurrence de cette dégradation à l'entreprise.

Mais on ne va pas se satisfaire de cette réponse.

Votre question aborde d'autres problèmes sur la fréquence, sur la compatibilité d'une telle carrière avec notre vision stratégique du développement de la vallée axée sur l'agriculture, axée sur un tourisme durable, axée sur la valorisation du pôle de Santa Lucia di Tallà. Donc ça ce sont de vrais enjeux. Même chose pour les enjeux écologiques, même chose pour les enjeux de l'eau. Je m'en suis entretenu avec Saveriu Luciani, avec François Sargentini. Et donc, à l'évidence il y a aujourd'hui des questions lourdes qui sont posées et également à travers la motion du groupe Femu a Corsica qui montrent qu'on ne peut pas être en l'état, favorables à ce projet. Cela me paraît être une évidence.

Donc, je dis qu'il faut examiner l'ensemble des arguments, il faut les poser sereinement, y compris avec le porteur de projet, et faire des choix qui sont en cohérence avec notre vision stratégique.